



Ville de MOULINS-ENGILBERT

40 rue des fossés 58290

Tél : 03.86.84.21.48

Mail : mairie-moulins-engilbert@orange.fr



Le 26 juillet deux mille vingt trois à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 juillet 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, Maire, salle du conseil.

PRESENTS : Mme Mélanie CHALUMEAU, M. André LARGE, Mme Marie-Claire RANVIER, Mme Monique GUIRY, Mme Elisabeth JOSSE, Mme Barbara NOVAK, M. Jean-Paul LAMBOURG, M. Pierre BROSSARD, Monsieur Joël HISLEN,

POUVOIRS : M. Jérôme DUBREU pouvoir à M.Serge DUCREUZOT , Mme Cécile GERBEAULT pouvoir à Barbara NOVAK, Angélique FAURE pouvoir à Marie-Claire RANVIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Delphine LEREVEREND, M. Alban BEAUZON

Madame Monique GUIRY est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 juin est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire fait part au conseil du souhait de Mme Estelle THIEBAUT directrice d'EBE Ô'ser, et de Mme Marion LAMOUR représentant MA CLE de présenter chacune leur association.

Mme LAMOUR commence en expliquant d'où vient la création de son association MA CLE (Morvan-Aron, Comité Local pour l'Emploi).

Territoires Zéro Chômeur est un projet créé en 2016 par plusieurs associations et encadré par deux lois votées en 2016 et 2020. L'objectif est de mettre fin au chômage de longue durée en créant des entreprises à But d'Emploi développant des activités utiles et qui ne font pas de concurrence sur le territoire.

C'est ainsi qu'autour de Moulins-Engilbert le projet se développe grâce à deux associations : Ma Clé et EBE Ô'ser.

Le nom de Ma Clé a été choisi pour englober plus largement le territoire des communes concernées (Brinay, Châtillon-en-Bazois, Limanton, Maux, Moulins-Engilbert, Saint-Honoré-Les-Bains, Sermages, Tamnay-en-Bazois, Villapourçon, Vandenesse).

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif il faut obligatoirement résider sur l'une des dix communes depuis au moins six mois et être à la recherche d'un emploi depuis au moins un an, ou être privé régulièrement d'emploi, ou personne à temps partiel.

Estimation d'environ 300 personnes sur le territoire.

Ma Clé est là pour accompagner les personnes qui se présentent afin de les orienter soit sur de la formation, soit sur un emploi, et si après une période d'accompagnement, la personne est toujours à la recherche d'un emploi, alors elle peut être embauchée en CDI par l'Entreprise à But d'Emploi « Ô'ser ».

La 2^{ème} mission du CLE est de valider les activités, en réunissant un conseil d'administration qui est composé d'un élu de chaque commune, d'institutionnels tels que la Préfecture, Pôle Emploi...), d'habitants, de représentants d'associations, et de professionnels de différents secteurs.

Madame LAMOUR fait part de la fête de l'emploi qui aura lieu à Moulins-Engilbert le 22 septembre à la salle polyvalente.

Madame THIEBAUT poursuit la présentation en indiquant qu'EBE Ô'ser a ouvert ses portes en décembre 2022, avec 16 salariés.

A l'heure actuelle les effectifs sont de 30 salariés, et un objectif à atteindre de 128.

Ce sont des CDI temps choisi financé à 102 % du SMIC pour 2023, et 95% pour 2024.

Le Comptoir des Services situé Place Boucaumont propose différentes activités, validées par le CLE aux habitants, aux associations, aux collectivités, aux entreprises, etc.

- Couture
- Blanchisserie
- Aide manuelle
- Tonte
- Travaux agricoles
- Recyclerie (aide au débarras chez les habitants et en partenariat avec la communauté de communes, récupération de mobilier qui part en déchetterie)
- etc.

Un des souhaits d'EBE Ô'ser est de mieux valoriser le textile afin d'éviter la fuite vers d'autres pays ou l'enfouissement.

Ils réfléchissent également à la fabrique de granulés pour le chauffage.

Mme THIEBAUT annonce la prochaine ouverture de la blanchisserie aux anciens établissements BONORON.

Elle remercie la municipalité pour la mise à disposition de différents locaux, et indique qu'EBE Ô'ser compte sur les sollicitations de toutes les collectivités concernées.

Le conseil peut débiter : Monsieur Le Maire fait part du courrier reçu de l'association Avenir concernant la demande d'achat du terrain de la Croix Guillier, il demande l'autorisation au conseil de le rajouter à l'ordre du jour, ainsi qu'une délibération pour la conservation des noms de hameaux dans l'adressage. Le conseil accepte à l'unanimité.

I- Dissolution du CCAS (Délibération 2023-021)

M. Le Maire expose au conseil municipal que:

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Il propose de dissoudre le CCAS .

Une commission avec les membres actuels sera conservée.

L'excédent de 4 534.33 € sera intégré au budget communal

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

II- Dissolution de la Caisse des Ecoles (Délibération 2023-020)

M. Le Maire expose au conseil municipal que:

Considérant qu'aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée depuis le 1^{er} janvier 2021, il propose de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles à compter du 1^{er} janvier 2021.

La dissolution de la caisse des écoles interviendra à l'issue des trois ans exigés, soit en 2024. L'actif et le passif de la Caisse des écoles seront intégrés dans le budget de la commune lors de sa clôture, soit :

- Un excédent de fonctionnement de 7 755.06 €.
- Un excédent d'investissement de 4.39 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III- Plan de financement aménagement intérieur bibliothèque pour demande de subvention DRAC (Délibération 2023-025)

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€HT)	
Aménagements intérieurs	51 321,02	DRAC (50%)	30 660,51
Sonorisation	10 000,00	Fonds propres (50%)	30 660,51
Total	61 321,02€	Total	61 321,02€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

IV- Plan de financement Maison des Internes

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€HT)	
Phase Etudes	26 096,08	Fonds vert (50%)	118 461,00
Phase travaux (nouvelle estimation en attente)	210 826,00	Effilogis (30%)	
		Fonds propres (20%)	
Total	236 922,08€	Total	61 321,02€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V- Décisions modificatives (Délibération 2023-027/028/029/030)

SOLDE ADRESSAGE

COMPTE	OPERATION	MONTANT
2152	270 (trottoirs)	- 3 366.00
2181	277 (adressage)	+ 3 366.00

CAISSE A ORANGER

COMPTE	OPERATION	MONTANT
2188	227(mobilier urbain)	+ 3 000.00
231		- 3 000.00

LOYER TROP PERCU/RIDEAU/CAISSE A ORANGER

COMPTE	OPERATION	MONTANT
2158	227(mobilier urbain)	+ 100.00
231	329 (Eglise de Commagny)	- 100.00
2188	Rideaux mairie	+ 996.00
231	329(Eglise de Commagny)	- 996.00
673	Loyer titré à tort	+ 5 275.75
60612		- 5 275.75

ETUDE GEOTHERMIQUE VESTIAIRE DU FOOT

Opération faite à un seul compte, il faut donc alimenter le 203

PLAQUE COLUMBARIUM

CREATION D AVALOIRS A GRILLE

203(Etude géothermique)	265(Vestiaires du foot)	+ 3 600.00
2116(Columbarium)		+ 3 996.00
21538(Avaloirs)		+ 3 612.00
231	329(Eglise de Commagny)	- 11 208.00

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VI- Révision libre des attributions enveloppe voirie (Délibération 2023-026)

Certaines communes de la Communauté de communes ont fait part de leur souhait de modifier leur enveloppe voirie, à la hausse ou à la baisse.

Ces modifications d'enveloppes sont possibles en modifiant les attributions de compensation (AC) par la procédure dite de révision libre. Elles auront un impact direct sur le montant des attributions de compensations qui seront modifiées en conséquence :

- si l'enveloppe voirie est augmentée, la hausse sera financée par le budget communal
- si l'enveloppe voirie est baissée, la baisse sera restituée à la commune.

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'attribution de compensation suppose la réunion de **trois conditions cumulatives** :

- une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC ;
- que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT

Pour rappel, une révision libre ne s'effectue pas systématiquement à la suite d'un transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Dans la mesure où il n'y a pas de transfert de charges, la CLECT n'a pas d'obligation de se réunir et n'est donc pas tenue d'établir un nouveau rapport. Les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes fixant librement les nouveaux montants d'AC doivent cependant viser le dernier rapport remis par la CLECT lors du dernier transfert de charges ayant eu lieu entre l'EPCI et ses communes membres

La commune de MOULINS ENGILBERT souhaitant une enveloppe voirie de 60 100 € alors qu'elle était de 100 170 €, il convient de procéder à une révision libre de 40 070 € à lui reverser.

AC définitives 2022	Révision libre VOIRIE	AC provisoires 2023
27 679	40 070	67 749

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VII- Attribution des lots pour les marchés publics Bibliothèque et Place Lafayette

1. Place Lafayette (Délibération 2023-031)

Monsieur GODARD a rendu son analyse, deux architectes avaient répondu, la meilleure notation est obtenue par Madame RAYMOND KNEIPER.

2. Bibliothèque (Délibération 2023-023)

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 6 juillet en présence de Madame RAYMOND KNEIPER et de Monsieur GODARD.

Une première analyse a été rendue, mais nous avons dû relancer des entreprises de menuiserie car aucune n'avait répondu au marché, elles avaient jusqu'au 12 juillet pour répondre.

Les attributions de lots sont les suivantes :

N° de lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
01	Gros œuvre	AKBAYIN	133 879.08 €
02	Menuiserie extérieure	SBR	46 433.00 €
03	Menuiserie intérieure	SBR	34 525.48 €
04	Plâtrerie - Peinture	DSP	82 030.51 €
05	Carrelage Faïence	CERASOL	12 961.57 €
06	Sol souple	LEPAGE	3 896.80 €
07	Chauffage ventilation	DESOINDRE	51 085.44 €
08	Élévateur	ERHMES	25 202.45 €
09	Électricité	LEJALUT	35 257.63 €
TOTAL HT			425 271. 96 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VIII- Terrain la croix Guillier pour projet méthaniseur (Délibération 2023-024)

Monsieur Le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur MAIZTNER sollicitant la prise de décision du conseil municipal sur la vente des parcelles à La Croix Guillier pour l'installation d'un méthaniseur.

Il fait part de ses inquiétudes notamment sur qui va réellement porter le projet, et sur le fait qu'il n'y a à l'heure actuelle pas suffisamment d'apports de matière première pour mener à bien ce projet.

Mme RANVIER dit que l'étude de faisabilité qui a été rendue fait foi.

Madame GUIRY demande si l'étude de faisabilité précisait les apports attendus .

Madame RANVIER répond que oui.

Monsieur LAMBOURG dit que même si ça ne marche pas cela ne nous concerne pas.

Monsieur LARGE dit que les conseillers auraient pu être conviés à la remise de cette étude de faisabilité.

Madame RANVIER lui répond que Monsieur Le Maire aurait pu lui en faire un retour puisqu'il y avait assisté et qu'il s'agit aujourd'hui uniquement de décider de la vente
Le conseil municipal demande à ce que Monsieur MAIZTNER lui fasse un retour de cette étude de faisabilité.

Monsieur BROSSARD est très réticent à cette vente car il dit que la commune n'aura bientôt plus de foncier.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers s'ils donnent leur accord à cette vente
Après en avoir délibéré, la vente est actée par :

10 POUR
4 CONTRE

IX- Adressage conservation des noms de hameaux/lieux-dits (Délibération 2023-032)

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre une délibération pour conserver les noms de hameaux et de lieux-dits lors de l'adressage ce qui permettra aux administrés de savoir où se situent les nouveaux noms de rue historiquement connus sous les appellations de hameaux ou lieux-dits.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

X- DIVERS

➤ Proposition d'assistance du Groupe La poste pour recherche de subventions liées aux travaux d'économie d'énergie

Monsieur Le Maire fait part d'une proposition du groupe La Poste qui souhaite découvrir les projets de la commune en matière de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments.

La Poste peut nous accompagner pour le montage de dossiers, en vue du versement des primes CEE, complémentaire à notre éligibilité au Fonds Vert porté par l'Etat.

➤ Courrier EPF Du Doubs pour Terrain PIC

Monsieur Le Maire fait part au conseil de la proposition de courrier faite par Monsieur SONET de l'EPF du Doubs pour essayer de rester sur notre dernière offre d'achat.

Il est décidé de faire une commission qui reprendra ce courrier qui ne convient pas, car parsemé d'incohérences.

Fin de séance 22 h 45.